

Présentation du budget primitif 2023 CCAS de Vélizy-Villacoublay

VUE GENERALE

Le budget primitif pour l'année 2023 s'élève à 1 094 420,48€ en section de fonctionnement et à 34 186,75€ en section d'investissement.

EN FONCTIONNEMENT

Les points saillants du BP 2023 sont les suivants :

En dépense :

- Des dépenses de personnel en augmentation de 28 434€ par rapport au BP 2022, du fait de la revalorisation du point d'indice de juillet 2022, du complément de traitement indiciaire et de la prévision de recrutement d'agent de convivialité pour plusieurs mois.
- Pour les prestations de service, portage de repas, téléassistance, voyage ANCV et sorties à l'Onde, le budget primitif reste identique à l'an passé, soit 323 300€. Cependant, plusieurs postes de dépenses seront à surveiller : les prix du portage de repas suite aux demandes de compensation de l'inflation faites par le prestataire actuel et/ou en cas de relance de la consultation en 2023 ; le marché de transport et de téléassistance qui seront relancés cette année.
- Les aides financières directes en baisse de 34 905€ : seuls 71% du budget des aides financières a été utilisé en 2022 malgré la situation économique actuelle, constat de moindre sollicitation partagé par les partenaires de l'action sociale du territoire. De ce fait, il a été choisi de porter l'effort du CCAS sur le portage de repas en gardant une tarification attractive malgré les augmentations du prix des repas facturés au CCAS. Cette aide financière indirecte, 93 300€ en 2022, permet aux seniors et aux personnes handicapées de conserver un accès à une alimentation équilibrée malgré l'inflation.

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BP 2023	
• Charges générales - 011	449 830 €
○ <i>dont portage de repas</i>	280 000 €
• Charges de personnel - 012	492 000 €
• Autres charges de gestion courante - 65 (Secours aux personnes et subvention aux associations)	150 095 €

En recette :

- Des produits des services en hausse de 7 600€, soit 208 300€
- Une subvention communale de 811 000€, soit une baisse de 10 000€ par rapport à 2022.
- Une participation de l'agence Autonomy de 18 856€ au titre du dispositif Yes +.
- Un résultat 2022 de – 22 094,94€ auquel vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement 2021 de 77 857,42€. L'excédent de fonctionnement 2022 est ainsi de 55 762,48€.

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BP 2023	
• Subvention de la Ville	811 000 €
• Excédent de fonctionnement 2022 reporté	55 762€
• Produits des services	208 300 €

EN INVESTISSEMENT

En dépenses, le budget d'investissement comprend les prêts d'honneur, les subventions d'équipement aux associations et les différentes immobilisations corporelles et incorporelles.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BP 2023	
• Prêt d'honneur	10 000 €
• Immobilisation incorporelles	1 000€
• Immobilisations corporelles	16 000 €
• Subventions d'équipement versées aux associations	5 000 €

Les recettes sont constituées de l'excédent d'investissement 2022 reporté, du remboursement des prêts d'honneur et des amortissements :

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVUES AU BP 2023	
• Excédent d'investissement reporté	23 050,75 €
• Prêt d'honneur	10 000 €
• Amortissement divers	1 030€